

PROVISIONS N° 01

PANNEAU LIMITE VITESSE

M/ME REVELLAT Philippe ou Evelyne
 129 bd Pasteur
 94360 BRY SUR MARNE

Copropriété : RESIDENCE CAPS HORNIERS
 35730 PLEURTUIT

Copropriétaire : M/ME REVELLAT Philippe ou Evelyne

Gestionnaire : Mme Anne Marie MASSOUBRE
 02 99 16 39 90

Comptable : MME Sonia LESAULNIER
 02.99.40.40.19

Saint Malo, le 19/03/2013

Page 1 / 1

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci dessous le détail de votre appel de provisions.

Modification du décret du 17/03/1967. "Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux"

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Type de lot	Tant.
86	9		01	Appartement	63
195	18			Parking	2

Informations

APPEL MISE EN PLACE PANNEAU LIMITE DE VITESSE
 RESOLUTION 16 AG 29/09/12. ATTENTION, LE MONTA
 EST REPORTE SUR LE COUPON FEUILLE JAUNE.

Base de calcul	Date édition	Période	Références	Exigible le	Avance trésorerie	112,33
PANNEAU LIMITE VITESSE	19/03/2013	01/12/2012 - 01/12/2012	S.8006.00104	01/12/2012	Provisions travaux	0,00
					Avances autres	0,00
					Emprunts	0,00

Rubrique de charges	Budget Période	Tantièmes		Votre Quote-Part	Dont TVA	Dont locatif
		Généraux	Individuels			
Groupe de lots n° 86 Appartement+parking						
PANNEAU LIMITE VITESSE AG 2012	80,70	10000	65	0,53	0,03	
Total du groupe de lots				0,53	0,03	
Total appel Copropriétaire				0,53	0,03	

Prélèvement effectué sur le compte indiqué ci-dessous

Intitulé du compte : REVELLAT (Prélèvement mensuel en plusieurs fois)
 Banque : 30002 Guichet : 07650 Compte : 0000004800X Clé : 63
Montant prélevé : 0.53 Euros Gestionnaire : Mme Anne Marie MASSOUBRE